

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Nouredine BEN ARBIA.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2020</u>
			Retraité	Publié
Caisses et avoirs auprès des banques	5	37 184 571	8 713 169	8 713 169
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 518 820	502 121 127	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	7	71 007 254	67 946 535	67 946 535
Portefeuille d'investissement	8	19 574 401	23 971 389 (*)	24 381 394
Valeurs Immobilisées	9	8 209 945	8 419 926	8 419 926
Autres actifs		9 335 548	11 227 782	11 227 782
TOTAL DES ACTIFS		<u>647 830 539</u>	<u>622 399 928</u>	<u>622 809 933</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2020</u>
			Retraité	Publié
Dettes envers la clientèle	10	7 604 347	4 976 755	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	463 174 817	455 941 189	455 941 189
Fournisseurs et comptes rattachés		56 033 661	51 214 365	51 214 365
Autres passifs		11 347 547	7 313 392 (*)	7 723 397
TOTAL DES PASSIFS		<u>538 160 372</u>	<u>519 445 701</u>	<u>519 855 706</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>500</u>	<u>537</u>	<u>537</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		72 612 290	68 996 798	68 996 798
Actions propres		(3 497 108)	(3 490 388)	(3 490 388)
Résultat consolidé		15 554 485	12 447 280	12 447 280
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>109 669 667</u>	<u>102 953 690</u>	<u>102 953 690</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>647 830 539</u>	<u>622 399 928</u>	<u>622 809 933</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2021
(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		117 616 353	101 673 710
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	23 055 125	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	93 561 228	85 051 991
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		896 027 813	789 923 582
Cautions Reçues	30- B- 1	249 459 750	238 016 731
Garanties Reçues	30- B- 2	30 320 128	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	107 526 121	100 237 631
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 4	508 721 815	430 530 427
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		5 000 000	45 689 570
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	5 000 000	45 689 570 *

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 12 330 172 euro

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	68 697 636	66 564 161
Intérêts et charges assimilées	15	(36 303 561)	(39 243 316)
Produits des placements	16	4 181 794	2 426 597
Autres produits d'exploitation		542 099	623 851
Produit net		<u><u>37 117 968</u></u>	<u><u>30 371 293</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	6 856 667	6 232 084
Dotations aux amortissements		554 082	608 101
Autres charges d'exploitation	18	4 296 355	3 148 490
Total des charges d'exploitation		<u><u>11 707 104</u></u>	<u><u>9 988 674</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u><u>25 410 864</u></u>	<u><u>20 382 619</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	5 058 027	3 813 669
Dotations nettes aux autres provisions	20	674 470	929 087
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u><u>19 678 367</u></u>	<u><u>15 639 863</u></u>
Autres gains ordinaires	21	75 062	663 466
Autres pertes ordinaires	22	(1 494)	(2 171)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT			
		<u><u>19 751 935</u></u>	<u><u>16 301 158</u></u>
Impôts exigibles		(3 868 205)	(3 192 385)
Contribution sociale de solidarité		(329 218)	(273 587)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT			
		<u><u>15 554 511</u></u>	<u><u>12 835 186</u></u>
Contribution conjoncturelle		-	(387 887)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u><u>15 554 511</u></u>	<u><u>12 447 299</u></u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(26)	(19)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE			
		<u><u>15 554 485</u></u>	<u><u>12 447 280</u></u>
Résultat par action		3,261	2,609

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Notes		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	370 054 659	307 366 782
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(287 227 862)	(242 563 508)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 647 443)	(9 706 291)
Intérêts payés	25	(37 722 602)	(42 308 686)
Impôts et taxes payés		(16 642 199)	(13 996 933)
Placements monétaires		(3 060 719)	(23 912 733)
Autres flux liés à l'exploitation		7 425 772	6 204 968
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		23 179 605	(18 916 403)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(381 552)	(415 199)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	72 198	71 850
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(2 770 000)	(3 232 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	7 950 867	3 971 787
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		4 871 512	396 438
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(6 721)	(1 725)
Dividendes et autres distributions	29	(8 831 787)	(253 235)
Encaissements provenant des emprunts	11	212 080 227	355 928 873
Remboursements d'emprunts	11	(202 821 435)	(341 708 749)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		420 284	13 965 164
Variation de trésorerie			
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	5	8 713 169	13 267 970
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	37 184 571	8 713 169

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.050.000, divisé en 1.050.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.049.937 titres sur les 1.050.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.049.937	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*

- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- TM_{gi} (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2022-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ _{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,75%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- TP_{gi} (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant la période retenue (2015-2019).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont

constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L. d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

4-11 Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2021, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2020 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2021	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(410 005)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement
Autres passifs	410 005	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Banques	37 050 294	8 667 725
Caisses	134 277	45 444
Total	37 184 571	8 713 169

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Créances sur contrats mis en force	535 689 927	536 007 601
Encours financiers	498 359 796	494 249 602
Impayés	36 921 454	41 637 888
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	3 428 278	2 996 066
Intérêts échus différés	(3 019 601)	(2 875 955)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 964 026	1 489 637
Total brut des créances de leasing	537 653 953	537 497 238
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 987 858)	(9 009 069)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 970 253)	(16 878 213)
Provisions collectives	(5 473 000)	(5 062 000)
Produits réservés	(3 704 022)	(4 426 829)
Total net des créances de leasing	502 518 820	502 121 127

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2020	495 739 239
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	250 967 696
- Relocations et transferts	23 513 850
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(230 833 540)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 741)
- Cessions anticipées	(15 973 899)
- Radiation des créances	(1 193 622)
- Relocations et transferts	(21 893 162)
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	500 323 822

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	252 190 428	251 802 118
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 953 102	332 748 832
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 655 883	3 451 080
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>597 799 413</u>	<u>588 002 030</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 571 786	52 334 295
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	49 772 466	47 632 864
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	181 869	270 472
Total des produits financiers non acquis	<u>107 526 121</u>	<u>100 237 631</u>
- Valeurs résiduelles	62 065	72 706
- Contrats suspendus contentieux	8 024 438	6 412 498
- Contrats en instance de mise en force	1 964 026	1 489 637
<u>Encours des contrats</u>	<u>500 323 822</u>	<u>495 739 239</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Bâtiment et travaux publics	36 683 599	35 527 900
Industrie	60 816 266	57 720 200
Tourisme	102 476 548	94 453 468
Commerces et services	229 925 592	224 047 526
Agriculture	70 421 816	83 990 145
<u>Total</u>	<u>500 323 822</u>	<u>495 739 239</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Equipements	41 681 643	36 757 627
Matériel roulant	395 279 793	392 257 373
Matériel spécifique	29 069	58 009
<u>Sous Total</u>	<u>436 990 505</u>	<u>429 073 008</u>
Immobilier	63 333 316	66 666 231
<u>Total</u>	<u>500 323 822</u>	<u>495 739 239</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
<u>Clients ordinaires (1)</u>	26 360 273	29 814 310
Inférieur à 1 mois	12 610 046	13 833 903
Entre 1 et 3 mois	8 160 261	8 711 225
Entre 3 et 6 mois	1 076 727	1 899 544
Entre 6 mois et 1 année	1 173 697	1 744 609
Supérieur à 1 année	3 339 544	3 625 028
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 561 181	11 823 578
<u>Total (1)+(2)</u>	36 921 454	41 637 888

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE			
	A	B 1	B 2	B 3
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants
Encours financiers	385 849 209	93 776 797	1 828 241	758 6
Impayés	4 120 421	14 732 528	256 977	186 4
Contrats en instance de mise en force	503 906	1 460 120	-	
CREANCES LEASING	390 473 535	109 969 445	2 085 218	945
Avances reçues (*)	(6 755 710)	(82 967)	(31 958)	(4 3
ENCOURS GLOBAL	383 717 825	109 886 478	2 053 260	940
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 763 839	4 291 286	-	
TOTAL ENGAGEMENTS	402 481 664	114 177 764	2 053 260	940
Produits réservés	-	-	(85 987)	(52 9
Provisions sur encours financiers	-	-	(27 251)	(42 4
Provisions sur impayés	-	-	(31 241)	(18 8
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(144 479)	(114
ENGAGEMENTS NETS	402 481 664	114 177 764	1 908 781	826
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,37%	0,
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2020				6,
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,04%	12,
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2020				82,
				81,

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Certificats de dépôt	71 000 000	61 000 000
Pensions livrées	-	2 999 349
Actions SICAV	7 254	3 947 186
Total	71 007 254	67 946 535

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez le groupe CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	49	124,675	6 109
SICAV PATRIMOINE	8	143,113	1 145
Total			7 254

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Titres immobilisés	24 059 834	27 985 574
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
Montant brut	24 061 834	27 987 574
A déduire :		
Avance sur cessions de titre immobilisés	(701 680)	(410 005)
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
Montant libéré	22 360 154	26 577 569
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(2 785 753)	(2 606 180)
Montant net	19 574 401	23 971 389

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2020	27 985 574	26 985 574	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société SNR RECYCLIN	750 000	750 000	-
- Société TUNIFRIES	2 000 000	2 000 000	-
- TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	20 000	20 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	2 770 000	2 770 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société DAR EL JELD	825 000	825 000	-
- Société HF CONSULTING	5 620	5 620	-
- Société SEI	14 600	14 600	-
- Société PRO IMMO	39 950	39 950	-
- Société HOLFOOD	25 000	25 000	-
- Société LA GRIFFE	115 620	115 620	-
- Société TECNO SAHEL	30 000	30 000	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	201 660	201 660	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société TUNIFIRES	253 500	253 500	-
- Société SIFAT	18 530	18 530	-
- Société THEOS SOLUTIONS	13 500	13 500	-
- Société PROINJECT	3 000 000	3 000 000	-
- Société MAS EXPORT	15 000	15 000	-
- Société HOR	462 670	462 670	-
- Société SOCHA	565 090	565 090	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
Total des cessions de l'exercice	6 655 740	6 655 740	-
<u>Liquidation de l'exercice</u>			
- Société Conseil Plus Gestion (C.P.G)	40 000	40 000	-
Total de la liquidation de l'exercice	40 000	40 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2021</u>	<u>24 059 834</u>	<u>23 059 834</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2021 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	74 840	4,429	5,000	331 433	-	de 2001 à 2021	3,54%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	-	de 1999 à 2014	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société HOR	16 666	10,000	10,000	166 660	-	2017	6,22%
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	483 750	2015	32,25%
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	266 250	2015	20,88%
* Société MAS EXPORT	2 800	100,000	100,000	280 000	-	2018	19,79%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	13 438	10,000	10,000	134 380	-	2013	7,90%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07%
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	480 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17%
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22%
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2017	1,93%
* Société POLYBAT	1 460 000	1,000	1,000	1 460 000	-	2018	20,00%
* Société TUNIFRIES (CIL & CIL SICAR)	26 335	100,000	100,000	2 633 500	-	2018 et 2021	20,38%
* BIAT	84 000	57,143	10,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94%
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00%
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48%
* Société SNA NOUR	120 000	10,000	10,000	1 200 000	-	2020	10,00%
* Société SNR RECYCLIN	75 000	10,000	10,000	750 000	-	2021	12,10%
Total des titres				24 059 834	2 785 753		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	359 895	27 372			387 267	349 167	9 951			359 118	28 148
Ecart d'acquisition	5%	538 541				538 541	476 852	26 927			503 779	34 762
Immeubles	5,0%	6 847 541				6 847 541	3 685 864	195 553			3 881 417	2 966 124
Matériel de transport	20,0%	1 348 465	100 000	(237 460)		1 211 005	1023 928	155 902	(200 801)		979 029	231 976
Equipements de bureau	10,0%	529 398	26 146		(2 354)	553 190	375 052	25 861		(2 354)	398 559	154 631
Matériel informatique	33,33%	466 042	99 349	(11 870)	(18 219)	535 302	344 512	64 401	(11 079)	(18 218)	379 616	155 686
Installations générales	10,0%	953 205	128 685		(5 426)	1 076 464	449 535	75 487		(5 426)	519 596	556 868
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749				4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
TOTAUX		15 124 836	381 552	(249 330)	(25 999)	15 231 059	6 704 910	554 082	(211 880)	(25 998)	7 021 114	8 209 945

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 599 272	4 971 680
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>7 604 347</u>	<u>4 976 755</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	228 293 271	225 408 162
- Banques étrangères	169 776 283	140 778 041
- Emprunts obligataires	35 364 560	59 989 120
- Certificats de leasing	20 000 000	18 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>453 434 114</u>	<u>444 175 323</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 096 832	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 899 076	3 215 273
- Intérêts courus sur certificats de leasing	19 672	1 075 333
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(35 762)	(99 551)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(155 078)	(5 339)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(5 941)	(32 518)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 740 703</u>	<u>11 765 866</u>
<u>Total</u>	<u>463 174 817</u>	<u>455 941 189</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	700 000	-	700 000	-	-	-
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	500 000	-	500 000	-	-	-
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 240 617	-	993 376	2 247 241	1 169 428	1 077 813
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 253 333	-	626 667	626 667	-	626 667
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 488 888	-	1 244 448	1 244 440	-	1 244 440
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	720 888	-	360 448	360 440	-	360 440
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 374 854	-	265 370	1 109 485	822 660	286 825
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	533 223	-	533 223	-	-	-
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	1 123 000	-	1 123 000	-	-	-
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	2 229 000	-	990 668	1 238 332	247 664	990 668
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)	258 539	-	258 539	-	-	-
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)	185 818	-	185 818	-	-	-
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	20 000 000	-	6 666 667	13 333 333	6 666 667	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	35 000 000	-	35 000 000	28 000 000	7 000 000
Sous-total			225 408 162	88 000 000	85 114 890	228 293 271	152 106 418	76 186 853

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	2 446 474	-	1 428 572	1 017 902	-	1 017 902
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	12 239 734	-	1 311 111	10 928 623	9 395 289	1 533 333
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	1 428 572	-	714 286	714 286	-	714 286
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 428 572	-	7 142 857	7 285 715	1 285 715	6 000 000
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	13 458 000	-	3 364 500	10 093 500	3 364 500	6 729 000
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	5 317 147	-	2 658 569	2 658 578	-	2 658 578
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	16 658 669	-	4 164 663	12 494 007	8 329 344	4 164 663
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	897 428	5 384 572	3 589 717	1 794 855
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	8 400 000	29 400 000	21 000 000	8 400 000
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	10 827 692	4 812 308
KFW	EUR 12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	15 078 873	23 897 017	-	38 975 890	38 975 890	-
SANAD II	EUR 5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	-	18 783 210	-	18 783 210	16 696 184	2 087 026
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	16 400 000	-	16 400 000	14 470 588	1 929 412
<u>Sous-total</u>			140 778 041	59 080 227	30 081 985	169 776 283	127 934 919	41 841 363
<u>Total des crédits bancaires</u>			366 186 203	147 080 227	115 196 875	398 069 554	280 041 337	118 028 216
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 278 320	-	5 139 160	5 139 160	-	5 139 160
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	8 490 800	-	4 245 400	4 245 400	-	4 245 400
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	9 720 000	-	3 240 000	6 480 000	3 240 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	13 500 000	-	3 000 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			59 989 120	-	24 624 560	35 364 560	16 740 000	18 624 560

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
13 000 000	45 000 000	38 000 000	20 000 000	-	20 000 000
5 000 000	20 000 000	25 000 000	-	-	-
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
444 175 323	212 080 227	202 821 435	453 434 114	296 781 337	156 652 776

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(55)	(68)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) -	13
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	63	120
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 26	6
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>500</u>	<u>537</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>26</u>	<u>19</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		38 087 545	33 711 330
- Réserves pour fonds social	(C)	3 608 663	3 277 582
- Dividendes reçus des filiales		99 994	185 989
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Actions propres	(D)	(3 497 108)	(3 490 388)
- Résultats reportés		28 309 121	29 314 930
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		94 115 182	90 506 410
- Résultat net des sociétés intégrés		15 554 511	12 447 299
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(26)	(19)
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		15 554 485	12 447 280
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	109 669 667	102 953 690
Nombre d'actions (2)		4 770 302	4 770 405
Résultat par action (1) / (2)	(E)	3,261	2,609

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388
Achats de l'exercice	400	6 720
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2021, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	207 988	15 159 079	6 967	(3 488 663)	13 299 351	90 761 372
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			7 720 000	600 000	(207 988)	5 187 339			(13 299 351)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 Juillet 2020			(9 154 503)			9 154 503				-
Rachat d'actions propres								(1 725)		(1 725)
Divers						(2)				(2)
Dividendes reçus des filiales intégrés					185 989	(185 989)				-
Prélèvements sur fonds social				(253 235)						(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020									12 447 280	12 447 280
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	185 989	29 314 930	6 967	(3 490 388)	12 447 280	102 953 690
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	(185 989)	5 203 269			(12 447 280)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)			2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020						(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres								(6 721)		(6 721)
Dividendes reçus des filiales intégrés					99 994	(99 994)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)						(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021									15 554 485	15 554 485
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	99 994	28 309 121	6 967	(3 497 108)	15 554 485	109 669 667

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts de leasing	63 797 376	62 895 793
- Intérêts de retard	1 846 809	2 777 932
- Autres	2 815 166	1 959 777
<u>Total</u>	<u>68 459 351</u>	<u>67 633 502</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	969 722	574 563
Intérêts de retard antérieurs	698 199	349 988
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(975 219)	(1 453 903)
Intérêts de retard	(454 417)	(539 989)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>238 285</u>	<u>(1 069 341)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>68 697 636</u>	<u>66 564 161</u>

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 936 620	6 105 822
- Intérêts des crédits des banques locales	16 451 770	15 572 846
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 755 981	13 616 741
- Intérêts des autres opérations de financement	2 139 213	3 273 414
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 295 296	623 849
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>36 578 880</u>	<u>39 192 672</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(339 969)	(227 770)
- Autres charges financières	63 902	278 410
- Pénalités	749	4
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(275 319)</u>	<u>50 644</u>
<u>Total général</u>	<u>36 303 561</u>	<u>39 243 316</u>

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes	689 356	68 403
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 003 452	765 962
- Moins values sur titres SICAV	(215 589) (**)	-
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	-	(77 316)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	775 970	385 788 (*)
- Intérêts des comptes CEA	324 708	292 755
- Autres	2 018 287	1 251 056 (*)
- Retenues à la source libératoires	(414 389)	(260 051)
<u>Total</u>	<u>4 181 794</u>	<u>2 426 597</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

(**) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour 226.587 Dinars.

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	5 130 979	4 904 369
- Charges connexes aux salaires	326 112	211 480
- Cotisations de sécurité sociales	965 244	885 563
- Autres charges sociales	434 332	230 673
<u>Total</u>	<u>6 856 667</u>	<u>6 232 084</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Achat de matières et fournitures	338 213	288 530
<u>Total des achats</u>	<u>338 213</u>	<u>288 530</u>
- Sous-traitance générale	147 110	151 553
- Locations	148 847	143 648
- Entretien et réparations	462 871	387 166
- Primes d'assurances	66 787	64 320
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>825 615</u>	<u>746 687</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	700 698	598 014
- Frais de gestion de GO SICAV	7 946	8 707
- Publicités, publications et relations publiques	232 888	355 171
- Déplacements, missions et réceptions	56 527	33 076
- Frais postaux et de télécommunications	130 892	132 317
- Services bancaires et assimilés	16 970	92 590
- Autres services extérieurs	672	1 016
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 176 593</u>	<u>1 250 891</u>
- Jetons de présence	160 000	80 000
- Rémunération du PCA	440 000	414 000
- Rémunération comité d'audit	39 000	21 000
- Rémunération comité des risques	39 000	21 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>678 000</u>	<u>536 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	163 192	147 719
- T.C.L	159 677	154 543
- Contribution au budget de l'Etat	932 000	-
- Droits d'enregistrements et de timbres	11 281	12 570
- Autres impôts et taxes	11 783	11 549
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 277 933</u>	<u>326 382</u>
<u>Total général</u>	<u>4 296 355</u>	<u>3 148 490</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	411 000	1 738 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 998 056)	(3 028 952)
- Créances radiées	5 110 266	3 182 011
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 620 427)	(2 837 750)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(484 522)	(344 261)
- Encaissement sur créances radiées	(49 547)	(45 685)
<u>Total</u>	<u>5 058 027</u>	<u>3 813 669</u>

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 077 243	773 210
- Dotations aux provisions pour divers risques	400 000	215 000
- Perte suite liquidation de titres de participations	40 000	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(65 620)	(73 448)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	(832 050)	-
- Apurement de comptes d'actifs	21 013	100 306
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(21 013)	(100 306)
<u>Total</u>	<u>674 470</u>	<u>929 087</u>

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	34 747	17 827
- Apurement de comptes	38 763	642 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 552	2 660
<u>Total</u>	<u>75 062</u>	<u>663 466</u>

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	1 320
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 494	851
<u>Total</u>	<u>1 494</u>	<u>2 171</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Clients et comptes rattachés en début de période	41 637 888	41 446 274
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(36 921 454)	(41 637 888)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(4 971 680)	(4 593 916)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	7 599 272	4 971 680
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 875 955)	(2 716 821)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 019 601	2 875 955
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	2 996 066	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(3 428 278)	(2 996 066)
- TVA collectée	58 155 419	47 330 720
- TVA collectée sur avances et acomptes	(5 471 243)	(2 834 303)
- Remboursement principal	230 833 540	185 432 349
- Intérêts et produits assimilés de leasing	68 459 351	67 633 502
- Autres produits d'exploitation	542 099	365 886
- Créances virées en pertes	(5 110 266)	(3 182 011)
- Encaissements sur créances radiées	49 547	45 685
- Encours financiers virés en pertes	1 193 622	390 821
- Plus/Moins values sur relocation	(1 620 688)	(987 729)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	3 116	59 217
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(11 937)	(3 116)
- Cessions d'immobilisations à la VR	2 741	261 865
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 973 899	15 504 678
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>370 054 659</u>	<u>307 366 782</u>

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	50 974 010	61 321 247
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(55 672 165)	(50 974 010)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(4 502)	(24 125)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	1 002	4 502
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	250 967 696	198 174 677
- TVA sur investissements	40 900 428	34 094 900
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	78 682	45 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(17 290)	(78 682)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>287 227 862</u>	<u>242 563 508</u>

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Frais d'émission d'emprunts	492 924	2 625 519
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(137 408)	(304 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	196 781	137 408
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	25 062	24 638
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(41 271)	(25 062)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	3 215 273	4 972 804
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(1 899 076)	(3 215 273)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(3 921 904)	(4 393 858)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	3 218 810	2 581 892
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(4 096 832)	(3 218 810)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	1 075 333	303 265
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(19 672)	(1 075 333)
- Intérêts et charges assimilées	36 516 020	39 404 544
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(1 295 296)	(623 849)
<u>Intérêts payés</u>	<u>37 722 602</u>	<u>42 308 686</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	381 552	415 199
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>381 552</u>	<u>415 199</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1 320)
- Cessions d'immobilisations corporelles	37 450	54 024
- Immobilisations mises en rebut	1	1 320
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	34 747	17 827
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>72 198</u>	<u>71 850</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	6 655 740	3 078 825
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 003 452	765 962
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(410 005)	(283 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	701 680	410 005
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>7 950 867</u>	<u>3 971 787</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Dividendes payés	8 975 000	-
- Dividendes sur actions propres	(412 132)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 746)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	268 919	253 235
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>8 831 787</u>	<u>253 235</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 23.055.125 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 93.561.228 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2021.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 249.459.750 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 30.320.128 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 107.526.121 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élevaient au 31 Décembre 2021 à 508.721.815 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élevaient au 31 Décembre 2021 à 5.000.000 DT et correspondent au crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

NOTE 31 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 10 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 647.830.539 DT, un bénéfice net de 15.554.485 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 37.184.571 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2021, les créances s'élèvent à 537.654 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 31.431 KDT et les agios réservés ont atteint 3.704 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 10 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Tunis, le 14 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA